

La sécurité générale du produit: Contexte, démarche, précautions associées

Objectifs : L'évolution législative récente- principalement par la Directive Européenne 2001/95/CE- relative à la Sécurité Générale des Produits impose de nouvelles obligations aux producteurs de bien et de service. Parmi ces obligations figure la mise sur le marché de produits sûrs. Cette obligation induit la nécessité de pouvoir répondre à toute mise en cause concernant un défaut du bien ou du service produit ayant eu des conséquences matérielles ou corporelles.

Dans un contexte de raccourcissement des délais, de complexification des développements, de réduction des coûts, il est nécessaire de pouvoir prendre les bonnes décisions pour maîtriser au mieux les risques inhérents aux biens ou services produits. Il devient donc nécessaire de pouvoir tracer l'ensemble des choix entrepris, ainsi que les éléments permettant d'étayer ces choix, afin de bâtir un dossier de preuve.

Après un bref rappel du contexte de la SGP, l'intervenant propose une démarche de mise en œuvre de la SGP en phase de conception, basée sur le retour d'expérience de SECTOR dans ce domaine. Il explique ensuite comment les résultats des méthodologies classiques de Sûreté de Fonctionnement, sont mis à profit, pour bâtir le dossier de démonstration de la maîtrise des risques sécuritaires. Enfin, il conclue sur la présentation de précautions nécessaires (en termes de qualité des écrits, par exemple).

Pré-requis : Les directeurs de projets, responsables du développement, responsables qualités, fiabilistes.

Programmes

Contexte et enjeux de la Sécurité Générale des Produits:

- Obligation pour les producteurs de biens et de services.
- Définition d'un produit sûr.
- Les principales raisons d'être mises en cause.
- Les enjeux.

Démarche de Sécurité Générale des Produits:

- Objectifs.
- Initialisation de la démarche.
- Développement de la démarche.
 - Réglementation;
 - Etat de l'art/Analyse concurrence;

- Travaux pour la levée des risques;
- Dossier de preuve.

Contenu du dossier de démonstration:

- Partie Conception.
- Partie Fabrication.
- Partie Utilisation.

Qualité des écrits:

- Principes.
- Exemples à ne pas suivre.
- Précautions.

Retour d'Expérience concernant la mise en œuvre d'une démarche SGP.

Durée : 1 jour

Dates 2010:

05 février

18 juin

26 novembre

Lieu : Paris

Tarif : 600 € H.T.

Contact

Responsable des Formations
12 avenue du Québec
BP 636
91965 COURTABŒUF 1 CEDEX
Tél.: 33 (0)1 69 59 27 27
Fax : 33 (0)1 69 59 27 28